



GRAND PRIX DU COMITÉ

REGLEMENT DE L'EPREUVE

Article 1 – Description de l'épreuve

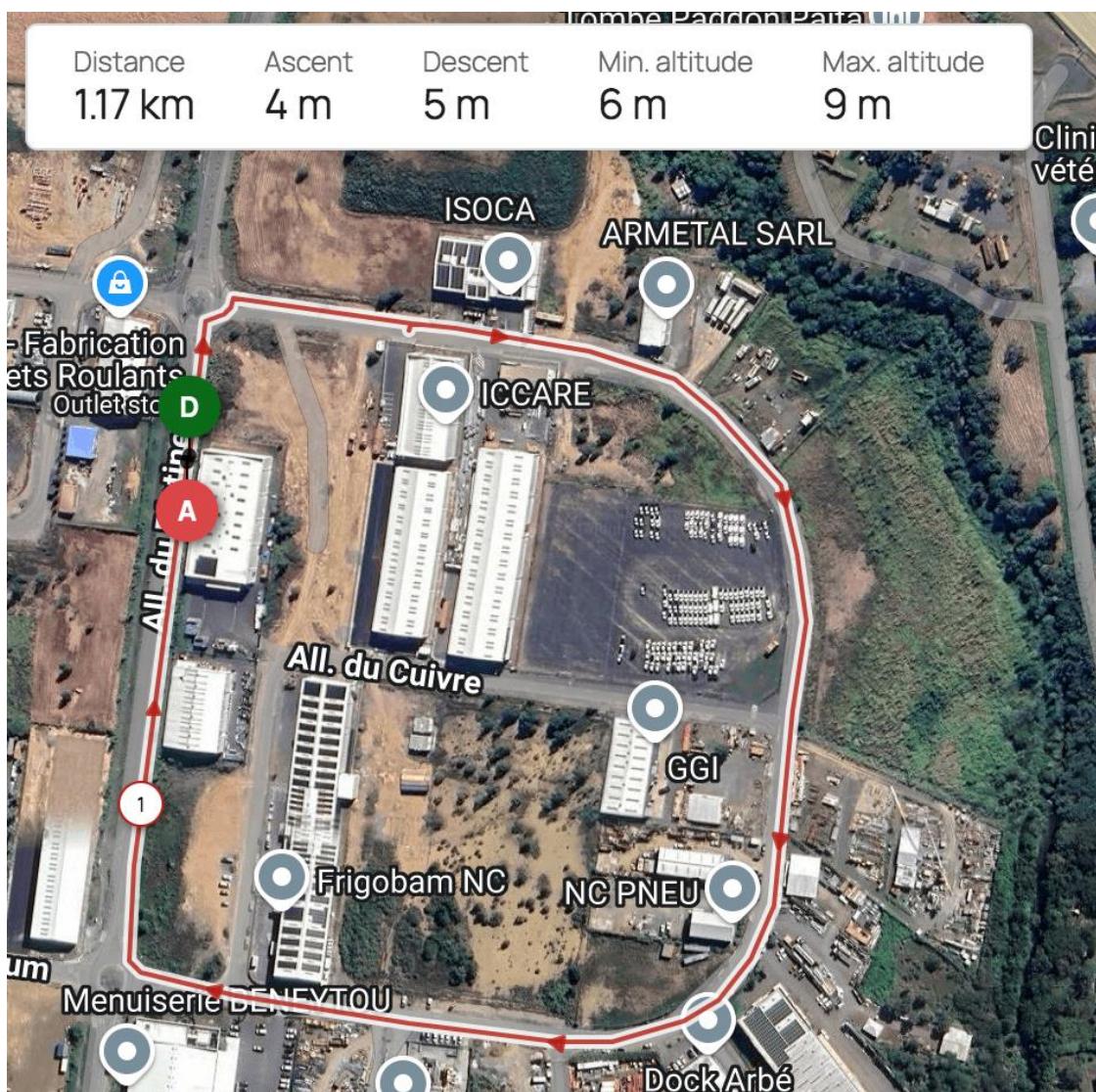
Le comité régional cycliste de Nouvelle-Calédonie organise une compétition sur route qui se tiendra sur la commune de Païta, le dimanche 01 er Mars 2026 de 7 h à 11 h.

Cette épreuve, sous forme de critérium, verra son arrivée jugée à l'Allée du Platine.

Article 2 – Le parcours

- **U13** : 15' + 5 TOURS : **Départ à 7h30**.
- **ACCESS 1 F, ACCESS 2F, ACCESS 3F & U15 F** : 40' + 5 TOURS. **Départ à 8h00**.
- **ACCESS 3H, ACCESS 4H, & U15 H** : 40' + 5 TOURS. **Départ à 9h00**.
- **OPEN, ACCESS 1H, ACCESS 2H, U17H** : 50' + 5 TOURS. **Départ à 10h00**.

L'émargement se fera à la table des commissaires située à la ligne d'arrivée, jusqu'à 15 minutes avant le départ de chaque catégorie.





GRAND PRIX DU COMITÉ

REGLEMENT DE L'EPREUVE

Article 3 – Catégories et classements

Cette épreuve est ouverte aux licenciés FFC. Les vélos à assistance électrique ne sont pas autorisés.

Les classements seront établis selon les catégories suivantes :

Open	Access 1 H	Access 2 H
Access 3 H	Access 4 H	U 17 H
U 15 H	U 13 H	Access 1 F
Access 2 F	Access 3 F	U 17 F
U 15 F	U 13 F	

Article 4 – Récompenses, cérémonie protocolaire

Des récompenses seront attribuées au vainqueur de chacune des catégories mentionnées à l'article 3 du présent règlement. Les trois premiers de chaque catégorie seront appelés au podium.

Article 5 – Réclamations

Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve ou le comportement des autres concurrents devront être formulées dans l'heure suivant la fin de l'épreuve, et celles concernant le classement devront être déposées dans un délai de 30 minutes après la publication des résultats.

Si nécessaire, le collège d'arbitres, composé du Directeur de Course, du Responsable Sécurité et du Président de l'association organisatrice, se réunira sur place pour statuer immédiatement.

Article 6 – Prix d'inscription

1.500 Francs CFP pour les licencié.e.s FFC.

Gratuit pour les U13, U15 , U17 et U19.

Article 7 – Procédure d'inscription

Les inscriptions pourront se faire sur inlive.nc jusqu'à **mercredi 25 Février 2026 à minuit**.

Article 8 – Remise Dossard

Les dossards devront être récupérés à la table des commissaires lors de l'émargement.

Ils devront être rendus à l'issue de l'épreuve. En cas de retard dans leur restitution, une amende de 1.500 Francs CFP pourra être infligée. En cas de non-retour du dossard, une amende de 3. 000 Francs CFP sera appliquée au coureur.



GRAND PRIX DU COMITÉ

REGLEMENT DE L'EPREUVE

Article 9 – Ravitaillements

Les ravitaillements ne sont pas autorisés pendant les épreuves.

Article 10 – Contact Comité Cycliste

Mr Schavits David, président du comité cycliste

Tél : 76.07.06. ou david.schavits@crc.nc

Article 11 - Dispositif prévisionnel de secours

2 secouristes majeurs PSC1. Les 2 secouristes seront identifiables de l'organisation et du public. 1 véhicule dédié aux 2 secouristes pour se déplacer sur le circuit.